

Zeitschrift:	Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera
Herausgeber:	Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band:	1-3 (1949-1953)
Heft:	3
Artikel:	Poésie et réalité de l'affaire Farinet, faux-monnayeur
Autor:	Martin, Colin
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-170158

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SCHWEIZER MÜNZBLÄTTER

Gazette numismatique suisse

Herausgegeben von der Schweizerischen Numismatischen Gesellschaft

Publiée par la Société suisse de numismatique

Redaktor: Dr. Herbert A. Cahn, Basel, Blochmonterstrasse 19

Collaborateur pour les articles français: M. Charles Lavanchy, 12, avenue Rambert, Lausanne

Erscheint vierteljährlich · Abonnementspreis:
Fr. 8.- pro Jahr (gratis für Mitglieder der Schweizer-
Numismatischen Gesellschaft) · Insertionspreis:
Viertelseite Fr. 30.- pro Nummer, Fr. 90.- im Jahr.

Revue trimestrielle · Prix d'abonnement: Fr. 8.-
par an (envoi gratuit aux membres de la Société
suisse de numismatique) · Prix d'annonces: Un
quart de page Fr. 30.- par numéro, Fr. 90.- par an.

Inhalt - Table des matières:

C. Martin: Poésie et réalité de l'affaire Farinet, faux-monnayeur, p. 37 / D. Dolivo: A propos d'un soi-
disant denier inédit de Thomas II de Savoie, p. 40 / M. M. Salton: Ein Steinmodell des Mathes Gebel,
S. 41 / H. A. Cahn: Goethes Beziehungen zu Schweizer Medailleuren (III: K. J. Schwendimann), S. 42 /
H.-U. Bauer: Aus den Memoriens eines alten Sammlers, S. 44 / Der Büchertisch, S. 48 / Neues und
Altes, S. 50 / Résumés, p. 55 / Briefkasten, S. 56.

Colin Martin

POÉSIE ET RÉALITÉ DE L'AFFAIRE FARINET FAUX-MONNAYEUR

Le grand poète et romancier vaudois C.-F. Ramuz a publié, en 1932, chez Grasset, un admirable roman sous le titre «Farinet ou la fausse monnaie». Le hasard nous avait permis de trouver, il y a de nombreuses années, une trace de la machine avec laquelle Farinet exerçait sa coupable entreprise. L'ayant eue, tout récemment, sous les yeux, nous avons pu enfin préciser certains points d'histoire et faire, dès lors, le départ entre la poésie et la réalité de ce texte si savoureux.

Ramuz nous montre Farinet en prison, pour délit de fausse monnaie en Italie. Il s'en échappe, retourne dans son village: Miège au nord de Sierre, et là, reprend son activité clandestine. Il tient, d'un vieux montagnard, le secret de mines d'or d'où il tire le métal précieux. Ces mines se trouveraient, selon Ramuz, dans les contreforts du Wildstrubel. L'or se présenterait sous forme de poudre qu'à plusieurs reprises Farinet fit couler dans ses mains sous les yeux émerveillés des montagnards de l'endroit.

Le Farinet de Ramuz n'est pas un simple faux-monnayeur; il a des idées très élevées qui justifient son activité à ses yeux et à ceux de ses concitoyens. D'une part, il reproche au gouvernement la mauvaise qualité de ses pièces d'or, qui seraient un alliage d'or et de cuivre, les siennes, par contre, seraient d'or et d'argent. Il ne cesse de répéter que son or est meilleur que celui du gouvernement:

«... Je dis qu'on a le droit de faire de la fausse monnaie si elle est plus vraie que la vraie. Est-ce que, ce qui fait la valeur des pièces, c'est les images qui sont dessus, ou quoi? Ces demoiselles, ces femmes nues ou pas nues, ces couronnes, ces écussons? Ou bien les chiffres, disait-il, les chiffres qu'y met le gouvernement? Les chiffres, on s'en fout, pas vrai? Ce serait pas la première fois que le gouvernement vous tromperait sur la valeur et sur le poids, tout aussi bien qu'un particulier. Demandez seulement à ceux qui s'y connaissent. Le gouvernement vous dit: «Cette pièce valait tant et puis, maintenant elle vaudra tant...» Le gouvernement n'a qu'à changer un chiffre; ça s'est vu, ça peut se revoir. C'est moins honnête que Farinet, les gouvernements, parce qu'à lui, ce qu'on lui paie, c'est en quoi ses pièces sont faites et à eux, c'est ce qui est dessus...»

Farinet tenait ces discours aux habitants de Miège ébahis. Il exhibait ou promettait de leur montrer des certificats de Paris et Genève précisant que:

«C'est pur or et rien que pur or...».

Si Farinet, selon lui, fabriquait des pièces plutôt que de vendre son or en poudre, c'est que, disait-il:

«C'est une chose qu'il fait bon avoir sous sa paillasse ou sous une pierre dans son jardin pour l'occasion. Une chose qui ne vieillit pas, qui ne pourrit pas, qui ne se gâte pas, qui ne change pas de couleur, qui ne change pas de poids, une chose fixe, quoi, quand toutes les autres ne sont pas fixes; une chose pas seulement d'aujourd'hui, ni d'hier ou de demain, mais de toujours...»

A cela, les habitants de Miège répondaient émerveillés:

«Alors est-ce juste qu'il soit en prison et qu'on l'y laisse? C'est les voleurs qu'on met en prison. Lui, c'est le contraire d'un voleur...»

Et tous, d'acquérir les pièces d'or qu'ils conservaient presque dévotement.

Non content d'écouler son or, Farinet allait plus loin dans ses idées révolutionnaires. Il envisageait une véritable résistance au gouvernement et à sa monnaie:

«...Est-ce qu'on ne pourrait pas s'organiser une bonne petite vie à nous, par ici, avec notre monnaie à nous et pas la sienne?...»

Lorsqu'il montrait son or, il disait:

«Tu sais ce que c'est? C'est la liberté pour les hommes.»

Traqué par les gendarmes, accroupi dans un nid d'aigle, il leur criait encore:

«Sur vos diplômes, sur vos certificats de tir, sur vos billets de banque, sur vos cartes de fête, mais c'est une personne seulement dessinée; elle est en chemise de nuit, les pieds nus, elle vous met une couronne dans les cheveux, se tenant à plat dans l'air, ce qui n'est pas possible, alors elle est fausse; tandis qu'il y a la vraie et c'est elle qui est avec moi...»

Lâchant un coup de fusil dans le ciel, il ajoute:

«Votre liberté, qu'est-ce que c'est? Ah! emprisonnés que vous êtes, ah! numérotés! et il y a la liberté écrite sur vos murs, mais regardez ce qui est dessous... Ça s'appelle des règlements, des décrets, des lois, des permis, ça s'appelle des autorisations; moi, je suis autorisé à mourir...»

Farinet connaissait-il vraiment une mine d'or?

Cette question est difficile à résoudre. Il existe en Valais quelques gisements aurifères. Nous savons que l'or se présente en pépites et non pas en poudre, obtenues en général par le lavage de sable, en Suisse, dans l'Emmenthal. Les affirmations de Ramuz sur ce point paraissent invraisemblables.

Farinet a-t-il frappé des pièces d'or?

Si oui, il ne pouvait s'agir que de l'imitation de pièces étrangères (France, Italie). Car, à cette époque, la Confédération suisse, seule détentrice du monopole de la frappe, n'avait pas encore mis de monnaies d'or en circulation. En 1871, et en 1873, la Monnaie fédérale fit frapper quelques essais, qui n'ont pas été mis dans le commerce. Les premières pièces de vingt francs de la Confédération portent la date de 1883. Ainsi donc, Farinet n'a pas pu imiter de monnaies suisses.

Nous n'avons pas pu retrouver une description des cinq cents francs en or qui se trouvaient sur le cadavre de Farinet. Nous ne savons même pas s'il s'agissait de pièces bonnes ou fausses.

L'appareil de Farinet est celui de tous les faux-monnayeurs. Depuis l'antiquité, la monnaie se fait au moyen de deux coins: le coin inférieur est serti dans un billot, le coin supérieur tient dans une poignée. Le monnayeur place entre deux une rondelle de métal préalablement chauffée, puis frappe au marteau sur le coin supérieur. Les coins de Farinet portent l'effigie d'une pièce de vingt centimes de la Confédération, datée de 1858.

Pourquoi cette date? C'est difficile à dire. Les faux-monnayeurs cherchaient à imiter les pièces en circulation depuis un certain temps; plus usées, elles étaient plus faciles à imiter.

Les pièces de Farinet sont faites d'un alliage de nickel, le coin est assez bien gravé; il a toutefois trop peu de relief de telle sorte que les pièces sont bien mal venues. On a peine à penser qu'elles aient pu être acceptées par ceux auprès de qui il les écoulait.

Les rondelles de métal appelées flans, sont découpées à l'emporte-pièce dans des bandes de métal. Le matériel que nous avons retrouvé de Farinet comporte non seulement les deux coins et la virole, mais quelques pièces frappées, un flan et un reste de la bande d'où les flans étaient découpés.

Farinet n'a pas fait l'objet d'enquêtes judiciaires en Valais, de telle manière qu'il ne nous reste presque pas de traces de son activité¹.

L'outillage a été retrouvé après la parution du livre. Ramuz n'a fondé son roman que sur des indices très vagues. On ne peut donc pas lui reprocher les inexacititudes de faits que nous venons de relever. Si son roman n'a pas la précision historique, il reste, pour nous néanmoins, une admirable synthèse de l'activité des faux-monnayeurs. Il a su, en des pages émouvantes, nous en montrer un qui n'est pas guidé par le seul appât du lucre.

Le poète nous décrit admirablement la mentalité de cet homme, un peu sauvage, supportant mal les ingérences du gouvernement. Dans sa simplicité, il expose des théories qui nous font sourire; elles sont, néanmoins, l'expression d'un merveilleux esprit de liberté, elles sont une saine réaction contre l'étatisme grandissant, elles sont, par dessus tout, une vivante image de la population valaisanne qui a su garder son sang-froid et son indépendance devant l'évolution étatique et ses aberrations.

Farinet avait découvert une grotte dans la gorge de Salenche. On nous dépeint cette grotte comme transformée en un véritable atelier. Farinet y accédait par un souterrain partant de la maison qu'il possédait dans le village.

Ramuz, par contre, est très vague sur la manière dont Farinet extrayait son métal précieux et sur la nature des pièces qu'il en frappait. C'est pour cela que nous avons

¹ Selon l'aimable communication de M. André Donnet, archiviste de l'Etat du Valais, du 13 janvier 1950.

pensé vous intéresser en examinant d'un peu plus près les aspects matériels de l'affaire Farinet, à la lumière des renseignements que nous avons pu réunir.

Joseph-Samuel Farinet, originaire de St. Rhémy (Piémont) est signalé depuis 1877, successivement: au Val de Bagnes, à Isérables, à Martigny-Bourg, puis dans la gorge de la Lozence, rivière débouchant à l'est de Saillon, dans la vallée du Rhône. Recherché par la gendarmerie au début de 1880, il se trouva cerné. Les efforts, pour atteindre le nid d'aigle où il s'était réfugié, coûtèrent la vie au gendarme Martin. Contrairement aux règles de la varappe, n'écoutant que son devoir et peut-être son instinct de chasseur, ce malheureux saisit un bloc à deux mains qui l'entraîna dans une chute mortelle.

Affaibli par un siège de plusieurs jours, Farinet se tua en tombant d'un bisse, par lequel il tentait de s'échapper. Il n'aurait donc pas été abattu par les gendarmes comme nous l'a montré un film cinématographique. L'autopsie faite par le docteur Lugeon montra que Farinet n'avait vraisemblablement rien mangé depuis plusieurs jours. Il fut enterré à Saillon le lundi, 9 avril 1880. Lors de la désaffection de ce cimetière, une main pieuse a recueilli sa croix qui est encore aujourd'hui accrochée au clocher de l'église.

Ramuz fait, de Farinet, un habitant de Miège. L'auteur nous décrit, dans une page pittoresque, l'arrivée des gendarmes sanglés dans leur uniforme et gravissant la pente de Sierre à Miège sous un soleil torride. Les mines d'or, selon Ramuz, se trouvaient dans cette même région, au nord de Miège. En réalité, nous savons que Farinet habitait Saillon, village répondant beaucoup mieux à la description locale que nous en a faite l'auteur. C'est d'ailleurs tout près de Saillon que s'ouvrent les gorges de la Lozence.

Farinet reste un symbole, malgré son activité coupable, d'un esprit de sauvage indépendance qui est encore cultivé dans nos vallées alpestres, indépendance à l'égard du monde moderne, ce qui ne manque pas de grandeur.

D. Dolivo

A PROPOS D'UN SOI-DISANT DENIER INÉDIT DE THOMAS II DE SAVOIE

Dans le numéro 2 de la «Gazette Numismatique Suisse», M. Claudius Côte publie un denier à légende barbare sur lequel il croit distinguer le nom d'atelier de Sidresia qu'il identifie avec Sierre (Siders) en Valais.

En lisant l'article de Monsieur Côte et même sans regarder la monnaie de plus près, il semble tout à fait impossible que Thomas II ait frappé un denier à Avigliana, en y mettant le nom de Sierre qui ne lui appartenait pas, et cela uniquement à cause de la ressemblance de ce nom avec Suse, dont d'autre part il ne conservait même pas le type monétaire.

Mais en regardant la monnaie de plus près, tout connaisseur de la numismatique de l'évêché de Lausanne n'hésitera pas à l'identifier comme un de ces deniers lausannois barbares et assez communs du type de «Tsoi Savio», dont il existe beaucoup de variantes. Ces deniers ont été déjà décrits par R. Blanchet dans son «Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman», en 1854.

Avec Blanchet nous devons lire sur le denier à légende dégénérée, publié par M. Côte, du côté du temple SEDES LAVS, au lieu de s(couché) IDIS IAVS, un i remplaçant le l et